

COMMUNE DE LESCURE D'ALBIGOIS - 81380

DÉCISION DU MAIRE N° 63/2026

Marchés publics : 1.1.9 – Travaux de marbrerie sur le monument aux morts

LE MAIRE DE LA COMMUNE,

- Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23,
- Vu le Code de la commande publique,
- Vu la délibération n°05/2026 du Conseil municipal du 27 mars 2026 portant élection de Monsieur Bernard DELBRUEL en qualité de Maire de la commune,
- Vu la délibération n° 13/2026 du Conseil municipal du 9 avril 2026 portant délégation d'attributions au Maire, en application de l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales,
- Vu le devis n° DE00005962 en date du 28 septembre 2026, établi par la SARL MARBRERIE DU TARN (MARBRERIE VIEU), relatif aux travaux de marbrerie sur le monument aux morts,
- Considérant qu'il convient de procéder à ces travaux de marbrerie afin d'assurer l'entretien et la remise en état du monument aux morts, ouvrage commémoratif communal,

DÉCIDE

ARTICLE 1 : D'approuver et de signer le devis n° DE00005962 du 28 septembre 2026 établi par la SARL MARBRERIE DU TARN relatif aux travaux de marbrerie sur le monument aux morts.

ARTICLE 2 : La prestation est attribuée à la SARL MARBRERIE DU TARN pour la réalisation des travaux suivants :

- enlèvement des poteaux existants et évacuation ;
- enlèvement des obus pour décapage et mise en peinture en atelier ;
- fourniture et pose de contre-marches en granit du Tarn, finition flammée ;
- réalisation d'une arase ;
- fourniture et pose de dallage en granit du Tarn, finition flammée ;
- piquetage de l'ancien crépi (450,00 € HT déduits du montant total).

ARTICLE 3 : Le montant de la prestation est fixé à :

- 4 645,00 € HT,
- 0,00 € de T.V.A. (selon la mention figurant au devis),

soit un montant total de 4 645,00 € TTC.

ARTICLE 4 : Les crédits nécessaires au règlement de cette dépense sont inscrits au budget principal de la commune de l'exercice 2026.

ARTICLE 6 : Monsieur le Responsable de l'administration générale et de la coordination des services, Madame la Responsable du service de gestion comptable d'Albi sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de cette décision.

Fait à Lescure d'Albigeois, le 07 octobre 2026

Le Maire,
Bernard DELBRUEL

